

REVUE CANA

« Perpetuos successoros »

Missive à nos lecteurs : qui sont les actuels successeurs des Apôtres ?

Chers lecteurs, souffrez que nous reprenions la plume davantage que le glaive, puisqu'on nous y convie derechef.

Trois missives ont été adressées à Maître Abauzit et à ses partisans ; celle-ci s'adresse à vous. Notre contradicteur s'est fait, ces derniers jours, plus discret sur le fond, sinon sur la forme. Dans un direct de la fin septembre, il a de nouveau évoqué ses « contradicteurs » et ses « calomniateurs », avant d'annoncer une série de vidéos consacrées à son nouveau livre. Reconnaissons-lui deux progrès : il ne mêle plus économie et ecclésiologie dans une même émission, et la leçon de la vignette semble avoir porté.

Une vidéo des Éditions de L'Estocade a suivi, intitulée « La revue conclaviste Cana s'attaque aux chapelles sédévacantistes ». Pour une fois, on y cite : dont acte. Mais d'un propos vif sur certaines chapelles, on tire une conclusion qui l'est bien davantage : le « conclavisme » serait « un ennemi déclaré du sédévacantisme ». Ennemis, nous le sommes en effet, mais de la vacance qui laisse le Siège en déshérence, non du constat qui la reconnaît : à savoir que le prétendant actuel au siège de Rome, et donc à la papauté, n'en est pas le légitime titulaire.

Nous ne ferons donc plus de Maître Abauzit le centre de nos pages ; il y gardera sa place, au détour d'un chapitre, quand il le faudra. Il est temps de dire ce que nous défendons. Moins occupés à la riposte, nous n'en serons que plus libres pour défendre ce qui nous anime. Car la question n'est pas de savoir qui a le meilleur mot à l'antenne. Elle est de savoir qui, aujourd'hui, gouverne visiblement l'Église militante.

I. Le plus haut apostolat

Nous écrivions, dans une précédente missive, qu'œuvrer à rendre à l'Église son chef visible est l'une des formes les plus hautes de l'apostolat. Il faut dire pourquoi.

L'immense majorité des catholiques, et jusqu'aux non-croyants, tient pour vraie la « papauté » qui siège aujourd'hui à Rome. L'effet en est désastreux - que l'on songe à l'affaire immigrationniste de Ceuta, en Espagne, ou à l'écologisme professé à l'UNESCO, en France. Beaucoup de jeunes hommes sont sains, aiment souvent leur patrie, restent rétifs au monde moderne. Ils se trouvent devant une alternative cruelle. Les uns deviennent parfois sédévacantistes de fait, sans trop le savoir ni en tirer de doctrine. Les autres, certainement plus nombreux hélas, abandonnent la Foi, ou ne se convertissent jamais. Plus la situation dure, plus la confusion s'épaissit.

Or, nul n'a la permission de laisser périr ces âmes. Il se trouve pourtant des esprits pour s'accommoder de ce naufrage. Ils semblent chérir les problèmes sans solution, qui leur donnent matière à se lamenter. Ils ont la satisfaction d'être dans le vrai, et s'installent dans un *statu quo* catastrophique comme s'il devait durer jusqu'au Jugement. Mais le problème est femelle ; la solution est mâle.

II. Une mère sans régence

Que l'Église soit mère, et notre mère, nul n'en disconvient. La Très Sainte Vierge en est le type accompli. Mais la sollicitude inquiète est l'apanage de la mère, et le gouvernement celui du père. Au Cénacle, Marie priait au milieu des Apôtres ; c'est Pierre qui se leva pour pourvoir à la place laissée vacante par Judas (Actes 1, 14-26). Une mère peut pleurer sur ses enfants dispersés ; sans celui qui gouverne, elle ne peut les rassembler.

Sans chef visible, tout n'est que ruine. L'autorité suprême fait défaut - non celle, subordonnée, de l'épiscopat -, et chacun se fait lui-même règle prochaine de la Foi. Ce péril guette le croyant isolé, la chapelle indépendante, et s'étend jusqu'à des fraternités sacerdotales entières.

III. Le rallié et le décapité

Le rallié a pour lui le principe d'unité, mais un Pape de pacotille. Ce qui lui manque, ce sont des rites sûrs et entiers, et la préservation de la Foi, qu'il croit garder et sur laquelle il se méprend.

Le sédévacantiste dit « totaliste » a les rites et la Foi, mais plus de tête. Faute d'une voie vers un Pape certain, sa position glisse vers l'acéphalie, qui est une forme d'anarchie. On voit alors fleurir des chapelles sans tête, chacune souveraine en son clocher, et d'autant plus jalouse de son indépendance qu'elle n'a plus personne à qui obéir.

L'un a l'unité sans l'intégrité, l'autre l'intégrité sans l'unité. Le Concile général imparfait ne réclame rien d'autre, absolument rien d'autre, que la réunion des deux.

Nous rejoignons ici Mgr Mark Pivarunas, supérieur de la CMRI. Dans sa lettre de recteur de novembre 2025, il rappelait qu'avant son sacre, en septembre 1991, Mgr Moisés Carmona lui avait fait prêter un serment d'unité, « afin de travailler à l'unité des catholiques traditionalistes partout dans le monde ». Il annonçait une nouvelle réunion après le Nouvel An, espérant que d'autres évêques traditionalistes s'y joindraient « pour examiner la crise actuelle dans l'Église ». Le 10 octobre précédent, en conférence, il en résumait la méthode : « Cela commence par s'asseoir et parler [...] Nous allons travailler à aplanir les divergences. » L'unité d'abord ; le concile pour y répondre : c'est la voie même que nous défendons. Venant d'un prélat réputé pour sa prudence, le propos a du poids.

IV. Un peu d'arithmétique

Notre contradicteur voulait compter : comptons. Relevons les évêques sacrés dans un rite valide, « sédévacantistes » de constat et publiquement connus, le plus souvent de la lignée de Mgr Thuc, dans l'Église latine comme dans les Églises orientales. On en dénombre sans peine environ vingt-cinq. Écartons pour l'instant les « partisans guérardiens », réputés hostiles à toute initiative : il en reste une vingtaine. Quinze signataires sur vingt, c'est une proportion considérable. Le chiffre qu'on voulait réduire à néant approche l'unanimité.

Tous ces évêques se savent concernés par leur condition de successeurs des Apôtres. Parmi ceux qui n'ont pas encore rejoint les signataires, ne semblent s'en tenir à l'écart que ceux qui ignorent l'initiative, ou conservent une mentalité « acéphaliste », sinon « résistancialiste ».

V. Perpetuos successoros

Car c'est un dogme : Pierre a des successeurs perpétuels. Et ce dogme a son corollaire nécessaire : il faut qu'existent, en tout temps, des électeurs, ou du moins une autorité capable de déterminer, dans les temps d'exception, qui peut l'être et qui ne le peut pas. Constance n'a pas fait autre chose. Cette autorité, nous la tenons aujourd'hui pour celle de l'épiscopat. Le clergé de la chapelle que fréquente notre avocat la place ailleurs : au sein du collège cardinalice, dont tous les membres actuels sont partisans de Vatican II et ont été créés par des « Papes matériels ». Sur ce point, notre inquisiteur d'antenne garde un silence assourdissant.

Beaucoup semblent avoir oublié ce dogme. Posons-leur donc la question : qui sont, à l'heure présente, les successeurs des Apôtres ?

S'ils répondent « les guérardiens » seuls, ceux-ci risquent de le prendre mal : ils se considèrent davantage comme des évêques conférant les sacrements et gardant la Foi, mais sans autorité formelle. S'ils répondent « personne », ils nient frontalement l'indéfectibilité. S'ils répondent « quinze », ou davantage, ils nous donnent raison.

La question est d'autant plus pressante que Maître Abauzit l'a lui-même tranchée, et maintes fois, dans ses émissions : la hiérarchie non una cum serait la hiérarchie de l'Église catholique. Soit. Mais une hiérarchie qui ne peut agir en hiérarchie en est-elle encore une ? L'Église est une société parfaite : elle possède en elle-même tous les moyens nécessaires à sa fin. Si ses pasteurs ne peuvent, par principe, rien entreprendre pour lui rendre sa tête, il faut ou bien leur dénier ce titre, ou bien leur reconnaître ce pouvoir. On ne saurait tenir à la fois qu'ils sont la hiérarchie et qu'ils n'ont aucun moyen d'agir comme tels.

Peut-être Maître Abauzit finira-t-il par ne plus le tenir, au risque de verser à son tour dans l'« apostasie conclaviste ». À moins qu'il ne précise sa pensée : la hiérarchie non una cum serait bien celle de l'Église, mais seulement ceux de ses membres qui tiennent Léon XIV pour un faux Pape et refusent, dans le même temps, d'en élire un vrai. L'Église

se réduirait alors à ceux qui constatent la vacance et s'interdisent d'y mettre fin. On mesure où mène la position, sinon la posture.

Incise - Le faux pas de Verrua Savoia

À mesure que la question avance, ceux qu'elle dérange s'agacent - tradis nous et « totalistes » confondus - et l'agacement fait commettre quelques faux pas. L'Institut Mater Boni Consilii vient d'en offrir un exemple de choix. L'Œuvre de l'Étoile, à Nîmes, a quitté son orbite en septembre dernier. Les religieux de feu le Père Raffalli ont refusé que l'adhésion à la Thèse de Cassiciacum devienne la condition de leur formation et de leur sacerdoce. Ils ont ainsi congédié les prétentions hégémoniques de Verrua Savoia, sans rien sacrifier de la pureté du constat sédévacant. Les temps changent.

Le fait est instructif à double titre. Il rappelle d'abord que le constat de vacance ne se confond pas avec la Thèse : on peut tenir l'un sans souscrire à l'autre, et le nombre de ceux qui s'en avisent ne cesse de croître. Il éclaire ensuite la contradiction relevée plus haut. L'Institut professe n'avoir aucune autorité concrète ; il entend pourtant ériger une opinion théologique en règle de communion. Faute de juridiction pour gouverner, on voudrait régenter. Or nul n'a qualité pour faire d'une hypothèse une condition d'appartenance, sinon celui-là même dont nous attendons le retour : Pierre.

VI. Rien de nouveau sous le soleil : retour sur les années 80

Nous avons retracé la chronologie récente ; remontons plus haut. Certains ont cru découvrir une hérésie inédite et se sont empressés de hurler avec les loups contre la nouveauté. La question n'a pourtant rien de neuf.

En novembre 1983, Mgr George Musey, sacré par Mgr Moisés Carmona dans la lignée directe de Mgr Thuc - et qui ordonna prêtre, en 1985, le futur Mgr Pivarunas -, adressait à Mgr Marcel Lefebvre une lettre ouverte, publiée dans le Bulletin du Sacré-Cœur. À l'objection de son destinataire - « Comment, comme il n'y a pas de cardinaux valides, le futur Pape doit-il être choisi ? » -, il opposait saint Robert Bellarmin : par les évêques de l'Église, auxquels il appartiendrait, en cas de vacance pour cause d'hérésie, « de se réunir en Concile général - quoique "imparfait" - à cette seule fin, à savoir "fournir à l'Église une tête visible" ». Et il concluait sans détour : « À moins que Votre Excellence ne soit prêt à répondre publiquement à cette lettre, *ad rem*, exposant les erreurs de notre propre argumentation, il est grand temps que votre autorité soit réduite. » À notre connaissance, la réponse ne vint jamais.

Trois ans plus tard, le 22 août 1986, à Raveau, Mgr Guérard des Lauriers sacrait évêque le R.P. Robert McKenna. Il saisit l'occasion pour forger le mot et prononcer la condamnation :

« En d'autres termes, le R.P. McKenna et moi-même, nous engageons à ne favoriser en aucune façon, voire à combattre ouvertement, s'il le faut, une tendance encore latente

qui va s'affirmant de plus en plus, qu'on peut désigner sous le nom de "conclavisme". Les tenants ou instigateurs - notamment Mgr Musey et Mgr Vezelis en Amérique ; et, en Allemagne, le groupe d'Einsicht - de cette tendance visent, par des procédés divers et convergents, à susciter un mini-Conclave dont l'élu se trouverait ipso facto constitué le chef visible de l'Église militante. Nous disons non au Conclavisme : materialiter tantum, parce que Mgr Wojtyla est encore, apparemment et malheureusement, "pape" materialiter. Et nous disons non, surtout, c'est-à-dire formaliter et simpliciter, parce que, dans l'Église, non est sessio nisi a solo Deo. »

Tout y est. Le mot, d'abord, forgé comme une étiquette infamante. Les noms, ensuite : Mgr Musey y figure en toutes lettres, trois ans après sa lettre restée sans réponse. L'engagement, enfin, de « combattre ouvertement » une voie que l'on ne réfute pas. Voilà le prédécesseur direct de Maître Abauzit dans ce combat, sinon dans ce rejet instinctif : le terme dont il use comme d'une flétrissure fut inventé pour cet usage, il y a quarante ans, et contre des évêques nommément désignés.

Quant à l'argument de fond, il démontre trop. Que nul ne siège sur le trône de Pierre sinon par Dieu seul, c'est l'évidence : l'autorité vient d'en haut. Mais Dieu la confère à celui que les hommes ont désigné, et nul conclave, depuis dix siècles, n'a jamais procédé autrement. Si la désignation humaine suffisait à discréditer une élection, aucun Pape, homme lui aussi, n'aurait jamais été élu.

Mgr Lefebvre, enfin, n'avait pas tant oublié la missive de 1983. Dans son homélie des sacres d'Écône, le 30 juin 1988, il déclarait :

« Il n'est pas question pour nous du tout de nous séparer de Rome et de nous soumettre à un pouvoir quelconque étranger à Rome et de constituer une sorte d'Église parallèle comme l'ont fait par exemple les évêques de Palma de Troya, en Espagne, qui ont nommé un pape, qui ont fait un collège de cardinaux. Il n'est pas question de choses semblables pour nous. Loin de nous ces pensées misérables de nous éloigner de Rome. »

Le rapprochement est excessif. Palmar relève de l'illuminisme pseudo-papal : un « pape » désigné par vision, non par un corps épiscopal réuni selon la doctrine des théologiens. Il n'a jamais été question d'un concile. L'épouvantail n'en a pas moins survécu à son auteur : ressassé depuis à l'envi, il sert encore de pseudo-argument, aussi suranné que fameux, et toujours commode.

La controverse a donc plus de quarante ans. Maître Abauzit ne la découvre pas : il l'a seulement rejointe, et du côté de ceux qui n'ont rien proposé, sinon la stérilité.

VII. Quatre ans de verve abauzitienne

Rendons ici la parole à Maître Abauzit, et laissons-le se répondre à lui-même. Sa pensée, sur ce point, n'a guère varié depuis quatre ans ; son vocabulaire, si.

Dès janvier 2023, au lendemain de la mort de Benoît XVI, il consacrait sur Radio Athena une émission à la réfutation du « conclavisme ». La thèse y était posée d'emblée : ce serait l'erreur de vouloir faire élire un Pape dans le cadre d'une juridiction de suppléance ; un conclave relèverait exclusivement de la juridiction ordinaire, dont Pierre seul est titulaire ; y procéder sans elle serait une usurpation schismatique. L'hérésie n'y était encore évoquée que par prétérition. En 2024, une incise glissée au détour d'une vidéo rappelait que seul Pierre pourrait réunir un conclave. L'année 2025 fut plus discrète.

Puis vint 2026. Le 1er janvier, Mgr Roy prononçait une homélie devenue une pierre de touche : il y comparait l'attente passive d'une intervention divine à des voyageurs campant au bord de la route, des décennies après la panne de leur autocar, dans l'espoir que le ciel le répare. La réplique ne tarda pas. À la fin du mois, une conférence des Éditions de L'Estocade portait pour titre « Réfutation de l'hérésie conclaviste » : le mot, prudent en 2023, était désormais au fronton. On y entendait, à ce qu'en ont rapporté les auditeurs, qu'il faudrait aux évêques une juridiction ordinaire pour siéger, qu'une intervention divine pouvait être escomptée à échéance prochaine, et que les Apôtres, dans la tempête, n'avaient pas à réveiller le Christ endormi. M. Brice Michel, traducteur de l'homélie de Mgr Roy, en a relevé alors les faiblesses point par point ; nous y renvoyons le lecteur.

Une seule remarque, tant l'image se retourne d'elle-même : les Apôtres ont réveillé le Christ. Domine, salva nos, perimus (Matthieu 8, 25). Il leur reprocha leur peu de foi, non leur cri, puis commanda aux vents. La barque ne se sauve pas par le sommeil qui attend, mais par la prière qui réveille.

En septembre enfin, ce fut le quiétisme prêté aux autres, puis « pas la même religion », puis le mot d'apostasie martelé. Faisons le compte. En quatre ans, l'argument n'a pas varié d'un pouce : c'est toujours la juridiction ordinaire. Le vocabulaire, lui, a gravi tous les degrés - erreur, schisme, autre religion, tartufferie, hérésie, apostasie. Quand l'argument piétine et que l'invective grimpe, ce n'est pas le fond qui progresse.

Ce providentialisme n'est d'ailleurs pas son apanage, et il trouve des échos inattendus. Un prêtre de la Fraternité Saint-Pie X, de mentalité non ralliée, l'abbé Jacques Laguérie, disait récemment - dans un sermon du 27 septembre 2026 - en substance que « c'est le Bon Dieu qui va régler ça », et que les traditionalistes n'ont pas autorité pour déposer Léon XIV. Il mentionnait pourtant lui-même les théologiens qui se sont posé la question de l'urgence, et le précédent de l'arianisme. Nul ne parle ici de déposer : on ne dépose pas qui n'a jamais reçu l'autorité, ni du reste celui qui la détient. *Prima Sedes a nemine iudicatur*. Mais le rapprochement est curieux. Le sédévacantiste complet – qui est complètement sédévacantiste ! - tient le Siège pour vide, le lefebvriste « résistant » le tient pour occupé ; tous deux remettent au Ciel seul le soin d'y pourvoir. Ces extrêmes se touchent, dans l'attente !

VIII. L'objection de la juridiction

Reste l'argument, qui mérite mieux que des épithètes. Il a trouvé récemment sa forme la plus savante sous la plume d'un défenseur de Maître Abauzit, qui invoquait Bareille et le Dictionnaire apologétique d'Alès : de droit divin, seuls doivent être convoqués à un concile général les évêques ayant juridiction actuelle sur un diocèse déterminé. Or nos évêques n'ont point de siège ; donc point de concile.

L'objection prend les temps ordinaires pour la règle universelle. Ces auteurs décrivent le concile œcuménique - dit ici parfait - tel que le Pape le convoque, en temps de paix, avec un épiscopat résidentiel en place. Le concile imparfait de Bellarmin et de Cajetan suppose précisément l'inverse : l'absence de la tête, donc de celui-là même qui convoque et confère la juridiction. Exiger du cas extraordinaire les conditions du cas ordinaire, c'est le déclarer impossible par définition.

Surtout, l'objection prouve trop, et trahit au passage une accointance, parfois inconsciente, avec le sédéprivationnisme. Les sièges résidentiels du monde entier sont aujourd'hui tenus par des « prélats modernistes » en communion avec l'occupant du Vatican. Si la juridiction territoriale actuelle était requise, nul ne pourrait plus jamais pourvoir le Siège de Pierre : faute d'électeurs, les successeurs perpétuels promis par le dogme cesseraient d'exister. Poussé à son terme, l'argument nie l'indéfectibilité qu'il prétend défendre. Quant à la maxime *nemo dat quod non habet*, elle vaudrait contre qui prétendrait conférer la primauté ; elle ne vaut rien contre qui se borne à désigner. Les évêques ne font pas le Pape : ils le désignent, et c'est le Christ qui confère la juridiction à l'élu qui accepte « formellement ». Constance, déjà, avait élargi le corps électoral quand le titre des électeurs ordinaires était devenu douteux.

IX. Le procédé d'audience

Maître Abauzit cible souvent sans guère nommer, et plaide toujours sur la forme. Aidons-le donc, puisque le fond attend encore son tour d'audience.

Sa ligne est résolument hostile au Concile général imparfait depuis 2023, époque où bien peu de plumes traitaient le sujet. Il ne cite guère les auteurs ni les textes. Il décrète que tous les partisans du Concile général imparfait partagent peu ou prou la même thèse, et il distribue des étiquettes. Le procédé a ses avantages : une étiquette dispense de lire ce qui est écrit. Nous le prions donc, avec toute la courtoisie requise, de préciser enfin qui il vise et ce qu'il entend réfuter.

La méthode est désormais limpide. Il écarte les trois quarts des arguments, cueille les plus faciles et réserve le reste au trait d'esprit. C'est un procédé d'audience, non une réfutation. Son dernier direct en offre l'illustration. Lui demande-t-on pourquoi il prêche sous l'égide d'Athena, ou s'il débattrait enfin avec M. Philippe Tailhades ? « Calomnie ! » La moindre question y devient crime de lèse-avocat.

On nous a aussi reproché, en passant, d'user de l'intelligence artificielle. L'outil n'est étranger à personne, pas même à ceux qui en tirent leurs vignettes ; tout tient à ce qu'on

y met. Nos textes sont le fruit d'heures de travail, d'analyses reprises et retravaillées, de relectures, parfois de clercs. Mais l'objection, fût-elle fondée, ne dispenserait toujours pas de répondre au fond. Or le fond n'a pas changé : une contradiction logique, une inversion de l'ordre hiérarchique, un quiétisme renvoyé à son auteur, une chronologie ignorée, une indignation à géométrie variable. S'y ajoutent cinq questions directes. Sur aucun de ces points, à ce jour, nous n'avons trouvé la moindre ligne. Nous attendons toujours ses conclusions.

X. Ce que nous proposons

On nous somme de dire ce que nous voulons. Disons-le simplement.

Nous proposons d'abord de constater ce qui est : la Tradition doit être conservée, le Siège est vacant, et la vacance, en se prolongeant, ruine les âmes. Ensuite, que les évêques catholiques, validement sacrés, professant la Foi intégrale et rejetant les erreurs de Vatican II, se reconnaissent mutuellement et se concertent, comme ils ont commencé de le faire. Puis, lorsque l'accord moral requis sera établi entre eux, que cela prenne du temps – beaucoup de temps, ou non -, qu'ils se réunissent en concile général imparfait, à cette seule fin que désignait Bellarmin : fournir à l'Église une tête. Qu'ils arrêtent eux-mêmes, comme le fit Constance, le corps électoral et la majorité requise, avec toutes les garanties d'une élection certaine et universellement reconnaissable. Que l'élu, enfin, accepte : c'est alors du Christ, et de lui seul, qu'il recevra la juridiction suprême, dont découleront ensuite toutes les autres.

Rien là de clandestin, rien de précipité, rien de visionnaire. Aux laïcs, il revient de prier, d'étudier, de faire connaître, et de soutenir leurs pasteurs sans jamais les devancer. Voilà notre programme. Nous attendons toujours celui de nos contradicteurs.

Conclusion : ils ne bougeront qu'ensemble

Reste la crainte que l'on agite depuis quarante ans, de Palmar de Troya jusqu'aux sommations de Maître Abauzit : celle d'un emballement. On redoute une élection bâclée, un conclave de fortune, une tiare posée à la hâte sur une tête de hasard. Nous n'ignorons pas ces périls ; l'histoire contemporaine en offre assez d'exemples pour qu'on s'en garde.

Mais nous accordons notre entière confiance aux évêques signataires pour appliquer toute la prudence requise et ne pas commettre ces dérives. Ils sont trop divers, par leur tempérament comme par leur histoire, pour s'y laisser entraîner. Ils ne viennent souvent ni de la même lignée, ni du même pays, ni du même rite. Aucun n'a assez d'ascendant sur les autres pour les emporter dans une aventure hors piste - pour ne pas dire lunaire -, et aucun ne s'y risquerait seul. Ils ne bougeront qu'ensemble. C'est précisément ce qui distingue un concile d'une secte : l'illuminé agit seul, sur la foi d'une vision, ou pis, sous l'égide d'une déesse païenne ; le collège des évêques agit en corps, sur la foi de l'Église, en implorant les lumières du Saint-Esprit.

Nous laissons donc aux pasteurs le soin de l'heure et des moyens. Pour nous, laïcs, notre part est plus modeste : travailler, écrire, écouter, relire, répondre, prier. Nous la tiendrons.

On nous demandait ce que nous attendions.

Nous le savons désormais, et nos contradicteurs aussi : nous attendons que des successeurs des Apôtres, en nombre et d'un même mouvement, rendent à Pierre un successeur. *Perpetuos successores* : Notre-Seigneur l'a promis, et Il ne revient pas sur Sa parole.

Urbain.